



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 50602

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions de l'intervention au début du mois de février dans une classe de CM1 de l'école Marcel-Lafitan de Versailles d'un auteur engagé dans la négation des identités sexuelles et la promotion active de l'homosexualité. Les enfants et les parents d'élèves ont été choqués par les propos tenus. Cet auteur affirme intervenir régulièrement dans les écoles et souligne que ses textes ont été sélectionnés par l'éducation nationale depuis des années. Il lui demande de lui indiquer de manière précise les conditions dans lesquelles son ministère et l'inspection de l'académie d'Ile de France ont accordé le droit à cette personne d'intervenir dans les classes. Il lui demande également de lui indiquer les critères selon lesquels les chefs d'établissement décident de l'intervention de personnes extérieures. Il lui demande enfin de lui indiquer si cette personne sera de nouveau autorisée à intervenir dans les écoles ou si au contraire le ministère entend revenir sur l'autorisation accordée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50602

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1721

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)